

HOROVITZ

JOAILLIER 26 RUE CHERIF PACHA ALEXANDRIE

MAISON DE CONFIANCE

EXCLUSIVITE DES MEILLEURES MARQUES DE MONTRES SUISSES

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT d'Egypte de Syrie et de Palestine

REDICTION, ADMINISTRATION ET EXPEDITION : ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22 Rue Kasr El Nil - Téléphone No. 40938

PHARMACIE ZECCHINI J. ZECCHINI PHARMACIEN DE 1ERE CLASSE 21, Rue Adly Pacha, (à Côté du Crédit Lyonnais) LE CAIRE R. Com. 24518 Téléphone 44840

Exécution minutieuse des Prescriptions médicales avec des produits de toute pureté. Spécialités pharmaceutiques de toute provenance. Articles de Pansements et de toilette. Accessoires en tous genres.

UNE COMMEMORATION

Le second millénaire de la ville de Genève



Genève a célébré samedi et dimanche le second millénaire de sa fondation.

Le «Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient» s'associera dans son numéro spécial du 1er août 1942, à l'hommage rendu par la Suisse tout entière à la Cité et aux citoyens qui incarnent et perpétuent un esprit de liberté et de foi, créateur de progrès et de dévouement.

Nous publions, en attendant, ces deux témoignages, l'un du Prof. Martin, Genevois, et l'autre du Zurichois Welti, parlant au nom de la Suisse allemande.

GENEVE DANS L'HISTOIRE.

L'histoire de Genève oppose la géographie et l'économie à la politique et au sentiment. Non que les facteurs économiques n'y jouent pas leur rôle. Mais ils n'agissent que par des combinaisons assez complexes, avec des forces d'un autre ordre. A coup sûr le matérialisme historique trouverait dans cette destinée beaucoup plus que sa preuve, sa réfutation.

Le site géographique explique les premiers habitats humains. Une colline haute entre le lac, le Rhône et l'Arve. Tout autour du cours sinueux du fleuve jusqu'à la cluse du Jura, une large vallée, limitée par un cercle de montagnes. Genève est le centre de ce petit pays. Dès les temps préhistoriques, c'est tout à tour un lieu de refuge, une forteresse au passage du fleuve, une ville lacustre, un port. C'est aussi le lieu de rencontre d'anciennes pistes, de chemins celtiques dont les Romains ont fait de grandes routes de commerce et d'échanges.

A la fin du IIIe ou au début du IVe siècle, la cité romaine devient le centre administratif d'une région plus vaste, du Jura aux Alpes. La communauté chrétienne reçoit dans la ville son pasteur, l'évêque, et s'adapte à ces limites, celles du diocèse.

La dissolution de l'empire de Charlemagne commence les grands partages de l'Europe. Entre les royaumes francs, celui de l'Occident qui sera la France et celui de l'Orient qui deviendra l'Allemagne, va-t-il se former une zone intermédiaire, de la mer du Nord à la Méditerranée? Les Burgondes ont laissé leur nom à l'une de ces contrées. La Lorraine garde celui du premier roi qui reçut cette frontière pour son lot. Mais en 1038, le royaume d'Arles et de Vienne est rattaché à la couronne du roi de Germanie, empereur à Rome. Beaucoup plus tard, le grand duc d'Occident, Charles le Téméraire, puis les ducs de Savoie nourriront le rêve d'une Lotharinge reconstruite. Mais aucun grand Etat territorial, duché ou royaume n'assemblera les pays et les villes du sud du Rhin et du nord des Alpes. Les communautés du moyen âge étendront là le réseau de leurs alliances et fonderont l'Etat qui correspond à leurs volontés: les Ligues de la Haute-Allemagne, la Confédération suisse.

Genève n'obéit à aucune loi de la nature lorsque le morcellement féodal et la politique des empereurs font de son évêque le prince temporel de la cité. Sans doute, elle reste pour sa vallée le centre, le carrefour et le marché. Mais dans sa campagne, d'autres seigneurs détiennent les fiefs et le pouvoir. Les comtes de Genève, les comtes de Savoie ne sont pas princes en la ville et cette ville ne possède guère de territoire. Elle pourrait en retrouver un, si, à la crosse de l'évêque, elle préférait l'épée du comte. Au XIIIe

siècle, le comte de Savoie s'introduit dans la cité. Il prend possession, en fief de l'évêque, de l'office du vicomte, la lieutenance temporelle de l'évêché; il occupe le château épiscopal de l'île et démote le château du comte de Genève; il protège les citoyens. Son dessein est de grouper les habitants en une commune jurée qui tiendra de lui son existence et lui livrera les clefs des portes. Mais l'évêque résiste. Les progrès de l'Etat savoyard ne peuvent se faire qu'au détriment des seigneuries et des autonomies locales. L'évêque permettra donc la constitution d'une commune; il s'appuiera sur elle pour maintenir l'indépendance de son siège; il l'associera même à sa souveraineté.

Les franchises de l'évêque Adhémar Fabri, en 1387, attestent et confirment les libertés urbaines. Sous l'égide des évêques, un nouveau pouvoir prend son essor, celui de la communauté des citoyens, bourgeois et habitants.

Au XIVe et au XV siècles, les ambitions de la politique ne troublent guère les rapports de voisinage; les ducs de Savoie sont bien reçus dans la ville. Leur cour est fastueuse et leur clientèle profitable. Le commerce des foires est prospère et procure au territoire de Savoie un trafic avantageux. Cependant la commune ne se laisse pas entamer; elle défend avec suite ses droits.

Lorsque les temps s'annoncent plus durs, le moment viendra où les citoyens devront choisir. En 1464, commence la concurrence des foires de Lyon; puis les échanges commerciaux sont touchés par les grandes découvertes et la navigation. La maison de Savoie réussit à installer ses cadets sur le siège épiscopal de Genève et la commune n'est plus sûre de ses princes.

La politique de Charles III de Savoie, duc en 1504, est celle de la «Grande Monarchie de France», de l'archevêque Claude de Seyssel. L'Etat moderne doit plier à sa souveraineté les particularismes locaux. Aussi les citoyens de Genève se trouvent-ils à la croisée de leurs chemins. Leur communauté vaut-elle la peine d'une lutte dangereuse? La situation d'une bonne ville de Savoie n'est-elle pas préférable à l'isolement des franchises?

Mais s'agit-il vraiment d'isolement? Les marchands de Fribourg qui fréquentent les foires, les gens des Ligues apportent aux Genevois le réconfort. Le faisceau de leurs alliances, les a protégés et unis. Les Suisses sont forts et redoutés, leur alliance est un secours constant. Les partisans des Suisses, les Eguenots, engagent donc la lutte contre leurs concitoyens qui cèdent aux séductions du duc, contre le duc lui-même, s'il le faut contre l'évêque. Ils concluent avec Fribourg puis avec Berne les premières bourgeoises de 1519 et de 1526 et par ce moyen associent Genève à la destinée du Corps helvétique. Genève, grâce au secours suisse, est en état de résister; elle n'en affronte pas moins une longue crise, le blocus, la guerre. Elle n'est plus l'attrayante cité des foires. Elle est une place forte assiégée, bientôt la clef des Ligues.

Dans cette situation nouvelle, la conquête par Berne du Pays de Vaud et du bassin de Genève fait coïncider pour un temps les frontières politiques avec celles de la géographie. Mais pour Genève, ce temps fut court, de 1536 à 1567. Moment décisif pourtant et grand d'importance. L'alliée de Berne reçoit de Jean Calvin sa mission, l'Eglise, l'École, le refuge, l'honneur de Dieu, consigne suprême du magistrat, couronnent la cité, à nouveau menacée, d'une floraison spirituelle; la «miraculeuse délivrance» la préserve de l'anéantissement par les forces de la contre-Réforme. «Miraculeuse délivrance», n'est-ce pas le nom donné par la chronique à l'Escalade du 11 Décembre 1602?

La paix revenue, plus d'héroïsme, ni de miracle; mais une sécurité relative, une nouvelle prospérité et dans une position diplomatique délicate, une population, des esprits, des mœurs qui changent. La scission confessionnelle des Suisses retarde de plus de deux siècles l'inclusion de Genève dans la Confédération. Mais l'alliance

de Berne et de Zurich demeure solide et fait contrepoids à la protection du roi de France. A l'intérieur, un régime de gouvernement aristocratique s'établit par la force des choses et le progrès des doctrines absolutistes. La vie plus facile, les influences étrangères, les profits du négoce et de la banque cherchent des accommodements avec la rigueur calviniste. L'Eglise est moins indépendante de l'Etat et moins ferme dans sa doctrine. Dans la vie intellectuelle, les sciences exactes, issues du cartésianisme, prennent une place prépondérante.

L'union scellée par la foi et le danger se relâche et la population augmentée par le refuge est répartie en catégories sociales et politiques. Les révolutions de Genève au XVIIIe siècle sont la conséquence de ces transformations. Dans un cadre restreint, elles s'attaqueront aux grands problèmes que la philosophie politique de l'époque expose et discute. Elles accapareront à un tel point les esprits qu'elles seront méconnaître les bienfaits de la paix et de la confiance. Il ne s'agit plus simplement de la République et de ses institutions, mais d'un conflit de doctrines auquel Voltaire et Rousseau donnent un écho retentissant. La théorie de la souveraineté populaire sort toute armée de l'interprétation des Edits de Genève.

Cette longue dispute n'est pas pour faciliter la position de Genève. L'égalité politique est proclamée en 1792, la démocratie directe instituée en 1794. Ce sont là des réalisations doctrinales. En fait, la révolution française et jacobine répand dans la cité des germes de mort. Lorsque les alliés suisses disparaissent avec l'ancienne Confédération, la République de Genève a vécu. En 1798, elle est annexée à la République française. Détruisant ses anciennes frontières, le Département du Léman donne à son chef-lieu le territoire du Chablais, du Faucigny et du Pays de Gex. Dans ce cadre naturel qui ne restitue ni la liberté, ni la patrie, la vie n'est plus que celle d'une préfecture française; ce qui reste, ce sont des souvenirs et des espoirs. Si la grande nation offre aux Genevois des carrières, le cœur n'y est plus et les fautes de l'Empire accumulent les ruines et les deuils. L'expérience est malheureuse. Pourtant il faut à ceux qui résistent et qui attendent, une singulière énergie pour restaurer la République, lorsque les armées des souverains coalisés contre Napoléon traversent la Suisse. Ils le font au nom de la légitimité de l'ancien Régime et la tradition qu'ils renouent les conduit immédiatement à l'alliance suisse. Genève république est canton suisse; elle a sa constitution, son territoire, petit mais contigu à celui du canton de Vaud, une zone protectrice de franchise douanière. Trois siècles de souveraineté ont été effacés, mais la République n'est pas morte.

Genève dans la Suisse. Un épanouissement; les vingt-sept années de bonheur. Aussi et plus encore, de nouveaux devoirs, car le sort de Genève est de se servir des difficultés pour découvrir et suivre sa voie. La république protestante est désormais un canton mixte. Une population qui se renouvelle sans cesse doit être assimilée, qu'elle vienne de Suisse, de Savoie, de France et de tant d'autres lieux. Pour la petite ville dans son enceinte, le territoire suffit. Mais voici que la Genève radicale de 1847 démolit ses bastions et rejoint sa banlieue. Pour le commerce, l'industrie, l'approvisionnement d'une grande ville, le canton ne possède qu'une campagne exigüe et l'arrière-pays de la zone de 1860 ne dépend pas que de sa volonté: le carrefour n'est plus ce qu'il était au temps des diligences, maintenant que les voies ferrées traversent les montagnes et que les usines canalisent les fleuves. La situation économique n'échappera pas aux crises.

De son côté, la politique ne se complait pas à la stabilité. La révolution radicale ne triomphe que pour ranimer les oppositions. Les luttes des partis se compliquent de controverses religieuses, d'antagonismes confessionnels, de revendications sociales et les Genevois semblent prendre plaisir à cette agitation sans cesse ranimée.

Paul-E. Martin.

(Lire la suite en page 3)

LETTRE DE SUISSE

LES PERSPECTIVES PEU ENCOURAGEANTES DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

La statistique suisse du commerce extérieur, telle qu'elle est actuellement publiée, manque d'intérêt. Alors que tout détail en est exclu, ou tiré au public seulement quelques chiffres globaux qui autorisent toutes les interprétations. En passant, notons un fait de plus que ce secret ne se justifie pas pleinement, car une bonne partie des données que l'on cite à la presse est connue par ceux auxquels on entend les cacher. On doit le déplorer car il est malsain que l'opinion soit informée aussi exactement que possible de notre situation économique réelle. On ne nous enlèvera pas de l'idée que s'ajoute à une prudence bien compréhensible une manie du mystère dont certains maîtres du palais se sont fait une spécialité.

Si l'on considère les chiffres relatifs au commerce extérieur en 1941, ils paraissent à première vue extrêmement favorables. Nos exportations se sont élevées à la somme de 1459,4 millions contre une moyenne de 1300 millions, avant la guerre. La valeur de nos importations a été de 2024,3 millions contre une moyenne de 1800 millions pendant les années qui ont immédiatement précédé le conflit. On pourrait être tenté d'en conclure que la situation est pour le moins relativement bonne et que les mises en garde des autorités relèvent d'un pessimisme de commande.

Cependant, il faut tout d'abord considérer que la composition de nos importations n'est plus celle d'avant guerre. Alors que la Suisse a pu se procurer certaines denrées ou certaines matières premières en quantités intéressantes, d'autres sont totalement défectives, et malheureusement, il s'agit souvent de marchandises qui sont indispensables pour le fonctionnement de notre machine industrielle, de produits-clés en quelque sorte.

En outre, pour ce qui concerne les importations, il faut tenir compte du fait que, si leur valeur a augmenté de 9,2 %, leur volume a reculé de 21,7 %, ce qui se traduit par un renchérissement nouveau qui vient s'ajouter à celui de l'année 1940 et dont nous n'avons pas encore ressenti tous les effets. Cela nous ouvre sur l'avenir des perspectives qui ne sont rien moins que réjouissantes.

Il faut également retenir le fait que, si le déficit de la balance commerciale reste comme avant la guerre, de 500 à 600 millions, il n'est plus compensé dans la même mesure par des postes actifs de la balance des comptes. Le tourisme international est complètement paralysé et les revenus des capitaines suisses, en raison des obstacles créés par des conventions de clearing de moins en moins favorables, ne nous parviennent plus qu'au compte-goutte. Cela signifie que le déficit de la balance commerciale se traduit par une diminution rapide de la fortune nationale.

Enfin, bien que l'on ne fasse à ce sujet aucune déclaration officielle, il faut admettre que la Suisse a importé et exporté ces derniers temps tout ce qu'elle pouvait obtenir ou céder, sans trop regarder à d'onéreuses conditions. Elle l'a fait en vue d'éventuelles complications internationales nouvelles qui pourraient couper nos voies d'approvisionnement. D'ailleurs, les importations et les exportations comprises dans la statistique de 1941 n'ont pas encore été gênées par l'extension du conflit au Pacifique et par l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique et du Japon.

On dit aussi que, précisément en raison de cette extension du conflit, ainsi qu'en raison de causes antérieures, la Suisse ne peut plus disposer, comme elle le voudrait, de certains avoirs à l'étranger qu'il lui serait indispensable de pouvoir mobiliser pour effectuer certains paiements en or. C'est assez dire que notre commerce extérieur se heurte non seulement aux obstacles dressés sur les voies maritimes et terrestres, mais encore à ceux d'un rigoureux blocus économique et financier. Dans ces conditions, on comprend que les membres de la commission parlementaire des pleins pouvoirs aient été profondément impressionnés par les déclarations que M. Stampfli leur a faites récemment.

LA JUSTIFICATION FINANCIERE DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Pour comprendre la situation financière de la Confédération et avant de critiquer des contributions nouvelles, il s'agit de se rendre compte si elles sont réellement indispensables. Il faut dire que les chiffres cités par le grand argentier fédéral sont éloquentes et qu'ils se passent de commentaires. A la fin de 1942, d'après les prévisions actuelles, la Confédération aura dépensé pour le renforcement de la défense nationale (armements et fortifications) une somme de 1,380 millions. A cela s'ajoutent 2,680 millions pour le service actif (frais de mobilisation), 630 millions qui seront encore dépensés en 1943 et 1944 pour le renforcement de la défense nationale (crédits d'ores et déjà alloués, mais non encore dépensés), ainsi que 250 millions pour l'économie de guerre (avant tout, mesures pour combattre le renchérissement, celui du prix du pain en particulier). Cela donne,

pour fin 1942, un total de 4.890 millions, ce qui représente le triple de ce que l'on avait dépensé pendant toute la mobilisation de 1914 à 1918. Encore faudrait-il, pour que l'on ne se voie pas obligé de dépenser des sommes plus considérables, que la situation internationale ne se modifie pas à notre détriment et que le commandement de l'armée suisse se contente des effectifs très réduits actuellement sur pied.

A la même date, soit à la fin de 1942, il aura été amorti, sur ce total impressionnant, une somme de 1170 millions, grâce aux mesures suivantes: amortissements à la charge des dépenses courantes de la Confédération de 1936 à 1940 (55 millions), prélèvement sur le bénéfice de la dévaluation (250 millions), contribution de crise 1940 (28 millions), impôt sur les bénéfices de guerre (150 millions), prélèvement sur la fortune (513 millions), impôt sur le chiffre d'affaires (54 millions), impôt direct fédéral pour la défense nationale (120 millions).

En dépit de cet effort fiscal considérable, 3.720 millions ne seront pas amortis. Pour faire le service des intérêts de cette somme et pour l'amortir, il restera après 1942, les autres opérations fiscales n'étant pas renouvelables, exclusivement le produit de la taxe sur le chiffre d'affaires (50 millions) et celui de l'impôt direct fédéral sur le revenu et la fortune (80 millions). Si l'on se contentait de ces mesures, nous traînerions le boulet de cette dette jusqu'en l'an 2024!

On ne saurait en prendre la responsabilité. Une dette de guerre, pour peu que l'on applique de sains principes financiers, doit être amortie dans l'espace d'une génération. C'est assez dire que d'autres mesures devront encore être prises. Dans cet ensemble, l'impôt sur le chiffre d'affaires occupera une place extrêmement modeste. Cette taxe est indispensable, parce qu'elle rétablit un juste équilibre entre les contributions directes, lesquelles se sont encore augmentées, et les impôts de consommation, lesquels rendent moins qu'en temps normal, à la suite d'une réduction massive du produit des droits de douane.

M. Welter a particulièrement souligné qu'il est faux de prétendre, comme on le fait en ce moment dans la presse socialiste, que le revenu de la fortune échappe en grande partie à l'impôt. C'est méconnaître que la Confédération connaît d'ores et déjà l'imposition à la source: par le jeu de l'impôt du timbre, qui est de 9 % sur le revenu des obligations et de 11 % sur les coupons des actions, toute la fortune acquise est imposée.

Enfin, M. Welter a annoncé que l'arrêt sur l'imposition des bénéfices de guerre sera modifié, un nouveau texte, plus strict, devant paraître avant la fin du mois de novembre. De la sorte, on pourra frapper durement tous les bénéfices de guerre de l'exercice 1941, et le retard, nécessité par la mise au point d'un texte complet, n'a aucune importance pratique. De ce fait, le rendement de l'impôt ne sera pas moindre. La principale difficulté provient de ce que les textes en vigueur frappent n'importe quelle plus-value, sans se soucier de la rentabilité d'une entreprise, sans se préoccuper de savoir si elle réalise des bénéfices exagérés ou normaux. On ne veut pas frapper des industries qui, déficientes avant la guerre, ont réussi à faire de nouveaux bénéfices modestes et à rétablir leur situation. Alors que cet impôt a rapporté 5 millions en 1939-1940, son rendement est supputé à 45 millions pour 1941 et à 100 millions pour 1942.

Pierre Béguin.

LA SEMAINE EN SUISSE

LE CENTENAIRE DE LA SOCIETE FEDERALE DE CHIANT FEDERALE DE CHIANT LE DISCOURS DE M. ETTER, PRESIDENT DE LA CONFEDERATION, ET CELUI DE M. KOBELT.

Il y a cent ans, la Suisse se trouvait en pleine crise politique et des dissensions de toutes sortes divisaient les états autonomes qui devaient un peu plus tard, en 1842 constituer l'état fédératif.

Il s'agissait alors de préparer le terrain, de rapprocher, les uns des autres, dans l'amour de la nation commune, les citoyens des différents cantons.

Tandis que les hommes d'état préparaient le terrain, du point de vue politique, des associations se constituaient groupant les tireurs, les gymnastes, les musiciens et les chanteurs de toutes les parties du pays, sous une bannière commune: la bannière rouge à croix blanche.

Or, samedi et dimanche dernier, la Société fédérale de chant célébrerait son centenaire par une cérémonie adaptée aux circonstances actuelles. En temps ordinaire, ces fêtes revêtent plus d'ampleur, car à côté de la Société fédérale des carabiniers et de la Société fédérale de gymnastique, la Société fédérale de chant est l'un des groupements dont l'activité contribue le plus à la bonne entente entre Confédérés.

Le Comité central fit apposer une plaque sur le bâtiment où il y a cent ans fut signé l'acte de fondation de la Société.

(Lire la suite en page 3)

RADIO SUISSE

Deux émissions suisses pour l'Orient

Nous rappelons à nos lecteurs que la Radio suisse émet deux fois par semaine, à l'intention des Suisses en Orient, le MARDI et le VENDREDI à 3 h. 45 de l'après-midi, sur longueur d'onde 16m23, deux programmes spéciaux.

Ce programme comprend des chants nationaux, une sonnerie de cloches, un bulletin des nouvelles du pays dans les trois de nos langues nationales, un arrangement radiophonique consacré aux fêtes et aux coutumes suisses et se termine par un exposé: «La vie en Suisse».

Rappelons également que la correspondance parue du mardi à 8 heures 15 p.m. est parfaitement entendue en Egypte, sur 48 mètres et non plus sur m. 28,18.

PARMI LES NOTRES

DES CONTES NOUVEAUX DE FRANCESCO CHIESA

La sainteté consiste à faire le bien comme on respire, ayant vaincu par un exercice de tous les jours notre nature disposée au mal. Je me demande parfois s'il n'existe pas une façon de sainteté littéraire, à laquelle nous voyons atteindre des écrivains entrés dans la carrière de puis longtemps. Ils ont en eux brisé toutes les résistances. La langue, à de plus jeunes rebelle, leur dispense tous ses trésors. Leur fantaisie est allée, et leur invention ne connaît plus de lassitude. Ils donnent si vivement l'impression de l'harmonie et de l'équilibre que dans leur air, autant que dans leurs livres nous les imaginons équilibrés et harmonieux. Il semble que plus rien ne leur coûte. On dirait qu'ils dépensent moins alors que les ouvrages qu'ils nous présentent sont à nos yeux d'un plus grand prix.

Nul de nos écrivains suisses, plus que Francesco Chiesa, ne me paraît maître de sa manière et de son style jusqu'à l'entière victoire. Il n'est rien de plus sûr, de plus libre, de plus aisé que ses Contes d'un passé tout proche (Racconti del passato prossimo, Mondadori, Milan). Que d'autres voudraient, comme lui, s'être observés impartialement sur leurs faiblesses, jusqu'à s'en débarrasser tout à fait, et dans le même temps avoir cultivé leurs talents et leurs dons au point d'en recevoir sans apparente peine cette abondance de fruits délicieux. Je pense qu'il faut y voir surtout la récompense de la modestie. Il n'est point de salut pour les artistes prétentieux. Les satisfaites ne tirent de ce qu'ils font qu'un plaisir inquiet et médiocre, parce que la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes les empêche de se corriger sur les défauts qu'on leur reproche et d'acquiescer les qualités qui les imposeraient.

Lorsque Francesco Chiesa n'écrit point, il s'adonne au jardinage. Et je vois un rapport étroit entre ces deux occupations. Le jardinier sait par une expérience quotidienne que les plantes qu'il sème ne poussent pas au petit bonheur. Chacune exige des soins particuliers, et pour découvrir lesquels, il convient de nécessité qu'on l'étudie. Ainsi l'écrivain s'examine. Il arrache, ainsi, dans le champ de son oeuvre, la mauvaise herbe qui menaçait de l'annuler. Il trouve pour elle un terrain favorable. Chiesa, dans son Tessin natal, a trouvé ce terrain. Dans son Tessin rustique, et le Tessin, jusqu'alors assez pauvre, s'est révélé grâce à lui d'une merveilleuse fécondité. C'est, je crois, qu'il lui a demandé ce que ce pays pouvait naturellement produire, ne forçant point ce qu'il en tirait, ne voulant que l'améliorer sans cesse par des soins attentifs que lui conseillait sa conscience de poète.

A cette sagesse, à cette vigilance nous devons une riche et délicate moisson. Les Contes d'un passé tout proche, qui sensiblement l'accroissent, montreront à tous ceux qui ne l'ont pas apprécié encore la qualité de ce grain.

Henri de Ziegler.

LA SUISSE ET LE MONDE

LA SUISSE, COEUR DU MONDE HUMANITAIRE

Une de nos lectrices et amie a bien voulu traduire à l'intention du «Journal Suisse» l'hommage rendu à notre pays par Atlantis, le grand journal grec paraissant à New-York. Au sein du monde humanitaire bat à un rythme accéléré le cœur de la Suisse. Les restrictions de la guerre ont créé pour le petit peuple helvétique des problèmes difficiles à résoudre. Privés de plusieurs articles de première nécessité et surtout de denrées coloniales importées par le gouvernement fédéral, les Suisses, sévèrement rationnés à présent, doivent faire face à une crise économique aiguë, par suite d'une mobilisation prolongée et du manque absolu de tourisme. Chacun sait que l'industrie hôtelière était le revenu

principal de la pittoresque république de Guillaume Tell qui a toujours vécu pacifiquement sous un régime démocratique éclairé.

En dépit de ses graves soucis, la Suisse n'oublie pas la plus noble de ses traditions, elle n'oublie pas que son drapeau a toujours porté l'instant de la philanthropie. La Croix-Rouge suisse a développé une activité exceptionnelle durant ces dernières années de guerre.

C'est par son entremise que se sont faits les échanges de prisonniers invalides, de civils malades et des membres du corps diplomatique appartenant aux pays belligérants. La Croix-Rouge de Genève est le Bureau Central de renseignements pour les prisonniers comme pour les civils, privés de tout moyen de communication avec leurs familles.

C'est pour ainsi dire le «Clearing House» où s'adressent les gouvernements belligérants chaque fois qu'il y a infraction aux règlements du Droit International ou aux coutumes établies.

Les parents des prisonniers ont recours à la Croix-Rouge pour adoucir le sort des leurs. Grâce à elle, des milliers d'enfants sont secourus et une aide est apportée aux contrées souffrantes de la famine.

L'Hellade doit une immense reconnaissance au peuple Suisse pour l'appui matériel que celui-ci donne dans les circonstances tragiques qu'elle traverse. C'est sous le contrôle de la Croix-Rouge de Genève qu'a lieu la distribution des grandes quantités de lait condensé, de vitamines, de viandes et de blé envoyés en Grèce par le Comité Américain de Secours.

N.R. — Nous apprenons en dernière heure qu'une nouvelle mission médicale suisse vient d'arriver hier à Athènes.

AU FIL DES JOURS

MARIAGES DE GUERRE

A propos des mariages de guerre, un rédacteur de la Réforme Illustrée a interviewé notre éminent compatriote le R. P. Zundel.

Tous ceux qui ont entendu, une seule fois, le R.P. Zundel sauront gré à notre confrère d'avoir demandé l'opinion d'un homme de valeur qui a si profondément étudié l'âme humaine.

«Vous êtes inquiet au sujet des mariages de guerre; vous vous demandez quel avenir leur est réservé et comment des jeunes filles, élevées en Egypte pourront être heureuses en Angleterre ou en Pologne, en Australie ou en Nouvelle Zélande. S'il s'agit d'une véritable amour, les risques d'une belle situation n'en feront que mieux sentir le prix, outre qu'ils plaident en faveur d'un sentiment profond. Sans amour, en revanche quelle union peut se promettre le bonheur?»

«Un véritable amour, mon père, n'a pas le temps de naître et de se développer entre la porte d'un cabaret et celle d'une église. Ne croyez-vous pas qu'on ne saurait assez se méfier de cette passion fougueuse qui porte deux êtres à s'unir sans aucune considération des différences de culture, de caractère et de rang.»

«Certes. Mais à côté de tant de mariages «de convenances» qui n'ont pas moins lamentablement échoué, le mariage d'amour a toujours l'avantage de quelques moments de vrai bonheur. Sous cette angle, je ne puis pas envisager avec pessimisme le mariage de guerre.»

«Vous savez d'ailleurs que nos conseils n'arrêteront personne. Mieux vaut ne pas susciter d'inquiétudes dans des cœurs déjà trop engagés pour se reprendre.»

«Le mariage idéal, vous-voez, est comme le génie, un don du Ciel où la rencontre des âmes s'accomplit en cette part éternelle de l'homme, qui ne connaît ni race, ni frontière. Évidemment aussi rare qu'il est précieux. En dehors de cela, il y a le jeu du hasard, qui ne tourne pas nécessairement au tragique et qu'il vaut mieux ne pas compliquer par d'importunes interventions.»

«Devant l'effroyable hécatombe humaine, la nature est peut-être pressée de combler les vides, en donnant à des hommes dont la vie est continuellement menacée la chance d'une postérité même posthume.»

«Après tout, cela fait honneur au cœur féminin, de vouloir combler ces existences solitaires, en offrant à des hommes voués à un destin tragique la douceur, fu-elle précaire, d'un foyer dont l'image les empêchera de regretter, au moment suprême, d'avoir été privés des plus hautes joies humaines.»

«Tout ce que nous pouvons souhaiter, est que les enfants issus de ces unions trouvent, dans le monde meilleur qu'aura mérité le sacrifice de leurs parents, les conditions d'un bonheur plus stable et la possibilité d'un choix du plus normal.»

NOUVELLES DE SUISSE

NEGOCIATIONS ECONOMIQUES

Berne, 2 juil. — Au cours des pourparlers économiques qui ont eu lieu sous la direction de M. Hodz, Directeur de la Division du Commerce au Département fédéral de l'Economie publique, il a été convenu de prolonger provisoirement l'application des accords italo-suisse concernant les échanges entre les deux pays et le règlement des paiements réciproques dénoncés le 30 Juin 1942.

RESTRICTIONS SUR L'ABATTAGE DES ANIMAUX DE BOUCHERIE

Berne, 2 juil. — L'Office de guerre pour l'alimentation communique: Récemment la ration de viande de la carte entière de denrées alimentaires de juillet a été réduite à 750 points, celle de la demi-carte à 375 points.

Pour rendre plus effectives les conséquences de ces prescriptions et en vue d'assurer le ravitaillement du pays d'une manière équitable, l'Office de guerre pour l'alimentation a interdit le 30 Juin l'abattage des animaux de l'espèce bovine, caprine, ovine et chevaline du 3 juillet 1942 à minuit jusqu'au 20 juillet 1942 à 5 h. Font exception les abattages qui présentent un caractère d'urgence.

En outre il est interdit, du 8 juillet à minuit jusqu'au 22 juillet à 5 h. de céder ou d'acquiescer de la viande et des produits carnés de tous genres, (conservés de viande compris) des espèces susmentionnées.

Ces mesures ont pour but de mieux adapter la consommation à la production. Cela est d'autant plus facile que dans les semaines à venir on disposera de légumes d'été nourriciers et de fruits de toutes espèces. Il est toujours possible d'acquiescer d'avantage de fromages avec les coupons K et K/2 de la carte de denrées alimentaires.

De plus la validité des coupons du mois de juin est prolongée jusqu'au 5 août.

Quant au plan d'extension des cultures qui a reçu l'approbation générale de la population, il démontre la nécessité d'augmenter les surfaces cultivables au détriment de notre cheptel.

En tenant compte de la situation actuelle, il est indispensable de réduire davantage notre consommation de viande à l'avantage des produits végétaux.

DE NOUVELLES MESURES FISCALES A L'ETUDE

Berne, 2 juillet. — Les événements ont montré que les mesures fiscales prises jusqu'à ce jour par les autorités étaient insuffisantes pour assurer le service des intérêts et l'amortissement des dépenses de guerre, qui représentent un montant impressionnant.

La dette de l'Etat due à la mobilisation, était, à la fin du premier semestre 1942, — déduction faite des amortissements et de l'impôt de défense nationale, — à 4 milliards et demi de frs suisses.

L'impôt de défense nationale, l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur les bénéfices de guerre suffisent tout juste à couvrir les intérêts de cette dette et non à effectuer les amortissements de cette dette.

Il s'agit donc de trouver de nouvelles ressources pour couvrir les 150 millions de frs suisses qui manquent.

C'est pourquoi le Département fédéral des Finances a entrepris les travaux préparatoires nécessaires pour l'élaboration d'un nouveau programme financier. Il soumettra ses propositions et il est à cet égard au plus tard à l'approbation du Conseil fédéral.

Il n'est pas question d'ajouter, d'entreprendre une réforme de principes. Force est d'envisager une solution qui puisse être appliquée à bref délai.

Il paraît déjà certain qu'on augmentera l'impôt de défense nationale, l'impôt sur les bénéfices de guerre, y compris le prélèvement sur la source, ce qui donnera un montant assez considérable.

Il est probable aussi qu'on augmentera l'impôt sur le chiffre d'affaires dont le résultat est supérieur à ce que l'on attendait primitivement.

Un impôt de luxe amènera 7 millions de plus à la caisse fédérale. On estime que ces nouvelles mesures fiscales entrèrent en vigueur le 1er janvier 1943. Elles ont pour but de couvrir les dépenses extraordinaires du fait de la mobilisation.

Le Département des Finances procédera à une étude minutieuse qu'il soumettra à l'examen d'une commission d'experts qui doit se réunir dans le courant du mois de juillet.

LE 2e MILLENAIRE DE LA VILLE DE GENEVE

Berne, 2 juil. — Dans une lettre adressée au président du gouvernement genevois, le corps consulaire de Genève a présenté ses félicitations au gouvernement à l'occasion du 2e millénaire de la cité dans l'histoire.

Pour s'associer à cette fête, les consuls pavoiseront samedi rendant ainsi un hommage symbolique à Genève.

LE RATIONNEMENT DIFFERENTIEL ENTRE EN VIGUEUR

Berne, 2 juil. — Le nouveau régime des restrictions, dénommé rationnement différentiel vient d'entrer en vigueur aujourd'hui.

Les communes ont terminé le classement des consommateurs selon leurs besoins physiologiques. Rappelons à ce propos qu'on a distingué quatre catégories. La première donne droit à une carte ordinaire la seconde à une carte supplémentaire et les deux dernières à deux cartes supplémentaires.

C'est l'effort physique nécessaire à l'exercice du travail qui détermine le classement dans l'une ou l'autre catégorie.

A PROPOS DE LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN

Berne, 2 juil. — La récente augmentation du prix du pain a amené les sociétés coopératives de consommation à adresser une requête au Conseil fédéral demandant que cette mesure ne soit pas mise en vigueur, mais que les charges financières qui en découleraient soient supportées par la Confédération, dans l'intérêt de la défense morale du pays.

La requête propose la perception d'un impôt spécial sur le revenu ce qui permettrait de maintenir le prix du pain à un niveau relativement bas.

LES NOUVEAUX LOCAUX DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Genève, 2 juil. — La ville de Genève a récemment acquis l'hôtel Métropole pour le mettre à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge installé jusqu'ici dans les locaux du bâtiment électoral.

Ainsi le personnel sera mieux logé. Rappelons à ce propos que presque tous les employés travaillant à titre bénévole.

Ils sont au nombre de 3750 personnes. Celles qui sont rétribuées ont un traitement qui n'excède pas 170 frs par mois.

Les dépenses du comité, qui s'élèvent à plus de 4 millions par mois, servent uniquement à l'œuvre charitable de cette institution.

L'INSTITUTION D'UN FONDS D'ASSURANCE POUR LES DOMMAGES DE GUERRE

Berne, 3 juil. — Le Conseil fédéral vient de prendre un arrêté concernant l'institution d'un fond d'assurance pour les dommages causés par les violations de notre neutralité.

Rappelons à ce propos que de tels dommages furent déjà causés à plusieurs reprises dans notre pays par les bombardements aériens.

Le fonds qui vient d'être créé servira à réparer les dégâts partiellement couverts par les assurances contre l'incendie auprès d'un établissement cantonal ou d'une compagnie privée.

Il sera alimenté par des contributions des assureurs, de la Confédération, et éventuellement des assurés.

Ces indemnités seront versées dans la limite de l'assurance contre l'incendie.

Elles pourront toutefois être réduites à 500.000 frs par sinistre et par lésé.

UN NOUVEL ARRETE FEDERAL

Berne, 3 juil. — Le Conseil fédéral a pris un arrêté aux termes duquel l'Office fédéral de guerre pour l'Industrie et le Travail est autorisé à décreter l'obligation de livrer les bandages en caoutchouc et les chambres à air, dans l'intérêt du ravitaillement du pays et de l'armée.

Cette obligation vise aussi bien les administrations publiques et les régis de la Confédération, des cantons et des communes, que les particuliers et les entreprises privées. Elle ne s'étend pas en revanche à l'armée.

Une indemnité fixée par des experts sera versée pour les pneus et les chambres à air ainsi livrés.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU BATEAU

Berne, 3 juil. — La marine suisse compte actuellement 10 bateaux.

Le dixième a été baptisé à Dakar en présence de quelque soixante de nos compatriotes fixés dans la capitale du Sénégal.

Le navire jauge 9.800 tonnes et portera le nom de «Lugano». Il a été acheté à un état bellégrant et se trouvait immobilisé à Dakar par suite de la guerre.

DES TECHNICIENS FRANÇAIS EN SUISSE

Genève, 3 juil. — Sept ingénieurs en chef, de la Société nationale des Chemins de fer français, venant de Paris, sont arrivés à Genève.

Ils viennent étudier le réseau ferroviaire suisse et nos principales gares en vue de réparer leurs lignes et leurs principales gares détruites dans leur pays.

GENEVE FETE SON DEUXIEME MILLENAIRE

Berne, 4 juil. — La ville de Genève est entrée aujourd'hui dans la période des diverses manifestations destinées à célébrer l'entrée de la ville dans l'histoire.

Un cortège de 3.000 personnes a parcouru les rues de la ville pavésée. Des groupes costumés constituaient une évocation des différentes époques de la cité du Rhône.

M. Etter, Président de la Confédération, M. Pilet-Golaz, Conseiller fédéral, le Général Guisan, d'autres officiers supérieurs de l'armée, le Conseil d'Etat, les Conseils administratifs de Genève et les représentants de tous les cantons et ceux des Chambres fédérales avaient pris place à la tribune officielle.

Les Genevois évoquèrent les principaux faits historiques et montrèrent comment leur ville put conquérir son indépendance et maintenir sa liberté, ce qui l'a rapproché des cantons suisses.

Le dernier état confédéré qui soit entré dans l'Alliance peut aujourd'hui se pencher sur un passé de 20 siècles, riche d'événements.

Le corps consulaire des différents pays a tenu également à hisser le drapeau de leur pays en hommage à la ville qui est le centre de l'œuvre humanitaire de la Croix Rouge.

DISPARITION DE DEUX PERSONNALITES DE MARQUE

Berne, 6 juil. — On signale la disparition de deux personnalités de marque.

A Zurich, est mort, à l'âge de 73 ans, le professeur Joseph Pfändler. Le défunt était assistant au Musée national suisse de Zurich et professeur d'histoire des langues à l'Université de Fribourg.

Dès 1904, il devint sous-directeur du Musée national. Il enseigna l'histoire de l'art de 1912 à 1934 à l'Ecole Polytechnique fédérale tout en professant, jusqu'en 1928, un enseignement du même genre à l'Université de Zurich.

Auteur d'ouvrages réputés, M. Pfändler avait une réputation bien établie en matière de restauration d'œuvres d'art et d'architecture.

On a également à déplorer la mort à l'âge de 65 ans du Colonel bernois, Maurice de Wattenwyl. Militaire de carrière, il occupa jusqu'en 1916 la place en vue à l'Etat-Major de l'armée.

Docteur en Droit, juriste distingué, il collabora aux travaux de l'éminent maître de Droit public, Burkhardt.

COMMEMORATION DE LA BATAILLE DE SEMPACH

Berne, 6 juil. — La cérémonie de la commémoration de la bataille de Sempach a eu lieu en présence d'une nombreuse assistance parmi laquelle on pouvait remarquer les membres du gouvernement de Lucerne, les ecclésiastiques et les officiers supérieurs.

UNE NOUVELLE SECTION DU PARTI SOCIALISTE SUISSE

Berne, 6 juil. — A Stans, s'est fondé hier un parti socialiste nidwaldien, comme section du parti socialiste suisse.

Ainsi, ce parti est représenté dans tous les cantons. Tout en adhérant au programme et aux principes de la démocratie socialiste suisse, le nouveau groupement associera les nouvelles idées aux traditions enracinées dans le canton de Nidwald.

A PROPOS DU RENCHERISSEMENT DU COUT DE LA VIE

Berne, 6 juil. — Le Comité central de l'Union fédérative du personnel de la Confédération (organisation syndicale qui groupe la majeure partie des membres du personnel de la Confédération) après avoir constaté que le prix de la vie continue à s'accroître, a décidé d'adresser une requête au Conseil fédéral demandant que le renchérissement calculé sur toute l'année soit compensé en moyenne par la moitié au moins. Le supplément découlant de cette nouvelle réglementation devra être versé de manière à lui permettre de faire des achats pour l'hiver.

LA CONSOMMATION DE LA VIANDE

Berne 6 juil. — Des doutes s'étant élevés au sujet du régime alimentaire pendant les vacances, on fait remarquer que les nouvelles prescriptions interdisant l'abattage de certains animaux du 8 au 22 juillet n'en interdisent nullement la consommation dans les ménages privés et les restaurants, exception faite pour les jours où elle est interdite jusqu'ici.

DERNIERES NOUVELLES

UNE MISSION MILITAIRE SUISSE POUR LA GRECE

Berne, 8 juillet. — La mission de la Croix-Rouge suisse, du service «Secours aux enfants», comprenant 7 personnes, est partie mardi matin pour la Grèce.

Elle est dirigée par le Dr. Von Fischer. Les personnalités qui la composent s'occupent du secours local aux enfants, du contrôle et de la distribution des denrées alimentaires achetées par le «Secours aux enfants» dans les différents pays, ainsi que de l'organisation de locaux pour la distribution de soupes, et de cuisines au profit des jeunes, etc.

UN NOUVEAU CONVOI DE PETITS FRANÇAIS EN SUISSE

Berne, 8 juillet. — 1100 enfants venant du nord de la France ainsi que des environs de Paris, sont arrivés mardi matin en gare de Genève. Ils seront acheminés sur le canton de Neuchâtel et la Suisse alémanique. Parmi eux, se trouvent 67 enfants de cheminots français.

Joué prochain, 700 enfants ayant terminé leur séjour chez nous, retourneront en zone occupée.

Le lendemain arriveront à Genève un millier d'autres venant du midi de la France.

A LA COMMISSION CHARGÉE DE LA REORGANISATION DE L'UNITÉ SUISSE DU COMMERCE DU FROMAGE

Berne, 8 juillet. — La seconde séance de la Commission chargée de la réorganisation de l'Union suisse du commerce du fromage a été consacrée à un nouvel échange de vues des représentants intéressés représentés au sein de cette commission.

Il s'agissait principalement d'examiner dans quelle mesure les divers projets de réorganisation pouvaient se concilier.

Les représentants des instances officielles intéressées proposent sans retard un rapport subsidiaire au Département compétent afin de lui permettre de se prononcer en temps utile sur la nouvelle organisation.

LES CHEMINS DE FER DES GRISONS

Berne, 8 juillet. — Les chemins de fer du canton des Grisons doivent présentement se réorganiser en vue de leur assainissement financier.

Une étape vient d'être franchie. La plus importante compagnie privée, celle des Chemins de fer Rhetiques vient de décider sa fusion avec la Compagnie du chemin de fer «Coire-Arosa» et avec celle de la vallée du Mézène.

Cette simplification est une des conditions mises par la Confédération à son concours financier.

L'INDICE SUISSE DU COUT DE LA VIE

Berne, 8 juillet. — L'indice suisse du coût de la vie, à fin juin 1942 était de 192,7 % par rapport à juin 1914. L'augmentation est de 40,5 % depuis août 1939 et de 0,2 % par rapport à fin mai 1942.

UN VIOLENT ORAGE DANS LE CANTON D'ARGOVIE

Berne, 8 juillet. — Dans le canton d'Argovie, la grêle est tombée avec une violence exceptionnelle, principalement dans la vallée de la Reuss. De gros dégâts ont été causés aux céréales et aux légumes.

LA SEMAINE EN SUISSE

(suite de la page 1)

Dimanche, les chanteurs de Bâle, qui avaient organisé la dernière fête fédérale de chant, amenèrent la dernière bannière d'Arabic, ainsi que la nouvelle bannière.

Les 200 drapeaux des sections cantonales des sociétés affiliées lui faisaient escorte.

La manifestation patriotique eut lieu en présence d'une grande foule et le Président de la Confédération, M. Etter, prit la parole pour montrer le chemin parcouru dans l'union et la concorde civique; toutes les dissonances ont été transformées en une pacifique harmonie. Cette fête du centenaire est célébrée à un moment difficile, mais elle a trouvé un peuple suisse uni et solidaire dans la ferme volonté de défendre la sécurité intérieure et extérieure du pays.

M. Etter exalta l'influence du chant et la part que la Société fédérale de chant peut revendiquer à bon droit dans l'assainissement de l'esprit patriotique.

Aujourd'hui, notre pays se heurte à toutes sortes de difficultés celles qui atteignent toujours un petit peuple en des temps aussi troubles que les nôtres.

Le peuple suisse, épargné miraculeusement par la guerre, doit savoir tirer les conséquences que lui confère ce privilège et penser les blessures de ceux qui souffrent, dans la mesure de ses possibilités et de ses forces.

Mais le peuple suisse doit également assurer sa subsistance. C'est pourquoi il est plus fortement que jamais uni à la terre qui lui donne le pain avec la liberté.

Et le Président de la Confédération termine par ces mots: «Peuple suisse, chers Confédérés, dans ce centenaire, promettons tous une inflexible fidélité à notre pays».

Ce discours a produit une profonde impression sur tous les citoyens, qui ils soient dans le pays ou à l'étranger.

Une autre cérémonie tout aussi importante s'est déroulée à Lausanne. Il s'agit du congrès de l'Office suisse d'expansion commerciale.

Comme chacun le sait, cette organisation s'occupe de faire connaître à l'étranger, en organisant des expositions ou en participant aux grandes foires internationales, les produits de notre industrie d'exportation.

Le rôle de cet office est de favoriser l'augmentation de la production de qualité, de l'adapter aux nouvelles formes économiques qui se substituent aux anciennes méthodes, et d'augmenter les échanges commerciaux.

C'est M. Kobelt, chef du Département militaire, qui apporta au congrès le salut du Conseil fédéral.

Dans l'allocation qu'il a prononcée à cette occasion, il a insisté sur les difficultés économiques résultant de l'extension de la guerre et sur la nécessité de réunir toutes les ressources financières afin de permettre la réalisation des grands travaux en vue de lutter contre le chômage.

Ce plan ne pourra être réalisé que grâce à la solidarité nationale, à l'esprit de collaboration et de compréhension entre Confédérés.

Cette manifestation d'entraide est acceptée avec discipline par le peuple suisse, reconnaissant envers la Providence de l'avoir jusqu'à présent préservé des horreurs de la guerre.

C'est ainsi qu'il a accepté sans récriminations les nouvelles restrictions alimentaires arrêtées par le Conseil fédéral.

Le pain, qui n'est toujours pas rationné, verra son prix relevé de 5 centimes par kilo. Jusqu'à présent la Confédération a dépensé 80 millions pour maintenir à un niveau relativement bas le prix d'une des denrées alimentaires les plus importantes. Cette mesure a été dictée par les conditions de plus en plus difficiles de notre ravitaillement. Les autorités ont toutefois édicté des prescriptions pour compenser cette nouvelle hausse du coût de la vie dans les ménages ou elles ne serait pas supportable.

En vertu de l'arrêté fédéral du mois d'octobre 1941, la plupart des cantons, avec l'aide de la Confédération ont organisé une œuvre de secours en faveur des familles nombreuses peu fortunées et des indigents. Dorenavant le pain sera inclus dans cette œuvre de secours. On bien les personnes qui sont au bénéfice de l'aide officielle pourront l'obtenir à prix réduit, ou bien elles recevront des subsides en espèces. De cette manière on compte éviter de désagréables contre-coups dans le domaine social.

LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN ET LES PROBLEMES QUELLE SUSCITE

L'augmentation du prix du pain de 5 centimes par kilo, décrétée lundi dernier, est entrée en vigueur le 6 juillet en Suisse.

Cette décision que les autorités fédérales n'ont pas prise sans mûres réflexions, a soulevé diverses réactions, fort naturelles au demeurant.

C'est que le prix du pain, dans toute l'opinion publique, constitue une valeur en quelque sorte symbolique. Les consommateurs sont plus sensibles à un renchérissement portant sur leur pain quotidien qu'à la hausse de n'importe quel autre produit.

Ce sont les groupes les moins favorisés par la fortune qui en sentent plus particulièrement le poids; ce sont aussi les familles nombreuses. C'est pourquoi, en même temps qu'il décrétait un relèvement du prix du pain, le Conseil fédéral prenait une mesure destinée à en compenser les effets pour les consommateurs aux ressources plus restreintes.

Il a décidé que dorénavant le pain serait compris dans les œuvres de secours organisées en vertu de l'arrêté fédéral du 10 octobre 1941. Il en était exclu en vertu des mesures prises jusqu'ici par le Conseil fédéral qui permettaient de maintenir le pain bon marché pour tout le monde.

Qu'est-ce donc que cet arrêté du 10 octobre 1941 auquel on se réfère en la présente circonstance?

C'est rien d'autre que la pièce maîtresse de l'organisation, sur le plan fédéral, de l'entraide sociale en temps de guerre.

En dire quelques mots permettra de passer en revue quelques aspects de l'effort déployé dans notre pays pour parer aux contre-coups les plus évidents de la guerre.

Plus que le rationnement, l'augmentation du coût de la vie est à l'origine des soucis de milliers de familles suisses.

C'est pour en adoucir les effets qu'un décret a été pris en vertu des pleins pouvoirs, l'autonomie dernier.

Ce décret a été ratifié dans la dernière session des Chambres parlementaires. Le titre officiellement admis est «arrêté du Conseil fédéral sur la participation financière de la Confédération aux œuvres de secours en faveur des personnes dans la gêne».

La Confédération encourage et soutient les entreprises d'entraide organisées par les cantons et les communes.

Elle ne se substitue pas aux entreprises locales mieux qualifiées pour l'opération, étant plus près de la population et connaissant mieux les besoins à secourir et les méthodes à employer.

La Confédération se contente, en leur laissant une très large liberté d'action, d'assumer la charge d'un tiers des dépenses, les deux autres tiers incombant aux cantons ou aux communes.

La forme même de l'entraide reste à la discrétion des autorités locales. C'est ainsi que les actions de secours peuvent affecter la forme d'allocation en nature, de distribution de bons pour l'achat de vivres, de comestibles ou d'autres objets de consommation à prix réduit, d'allocations pour loyers ou d'allocations en nature.

Les bénéficiaires peuvent être aussi bien que les familles nombreuses, les familles des mobilisés dans le besoin, malgré l'intervention des caisses de compensation. Ce peut être aussi les familles des chômeurs, et en général les familles et les individus tombés dans la gêne par suite de la guerre.

On insiste sur le caractère d'entraide de cette œuvre de secours qui doit la distinguer de l'assistance ordinaire.

L'arrêté prévoit expressément que les secours, selon cette formule, devront être effectués indépendamment des œuvres de l'assistance publique.

La subvention fédérale n'est subordonnée qu'à deux conditions principales: les cantons et les communes doivent saisir de leurs projets, avant leur mise en exécution, l'Office de guerre pour les œuvres sociales et les faire approuver par cette administration. D'autre part, le versement d'une subvention fédérale aux communes entraîne l'obligation pour le canton d'en verser une, également.

L'examen des autorisations préalables accordées par les autorités permet de se rendre compte exactement de l'ampleur prise par l'entraide depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral.

Da 1er Novembre 1941 au 30 Septembre 1942 des projets cantonaux et communaux, comportant une dépense globale de 14 millions, ont déjà été approuvés par Berne. La Confédération en prend d'abord à sa charge le tiers, qui peut d'ailleurs s'accroître encore par la présentation de nouveaux projets, et précisément, par suite de la décision récente concernant l'inclusion dans l'œuvre de secours, de la compensation du renchérissement du pain.

Au point de vue de l'extension géographique des organisations d'entraide, signalons que tous les cantons, — à l'exception de trois cantons et deux demi-cantons essentiellement agricoles, — ont fait usage des facilités offertes par l'arrêté. Mais la manière adoptée varie d'un canton à l'autre.

Certains laissent l'organisation proprement dite aux communes, se contentant, comme le fait la Confédération pour sa part, de fixer certaines normes générales et le montant de leurs subsides.

D'autres cantons, plus centralisateurs, ont mis sur pied des règlements complets prévoyant la collaboration des communes.

Selon le cas, la préférence est accordée aux allocations en espèces ou celles en nature.

Ainsi, en Argovie, l'initiative est laissée aux communes, le canton se contentant d'accorder un subsidie égal à celui de la Confédération, soit un tiers du montant des secours, qui sont presque toujours des secours en nature.

Les 150 communes bernoises, qui ont organisé une œuvre de ce genre, reçoivent aussi une subvention cantonale du tiers, mais elles préfèrent en général le système du versement en numéraire.

A Fribourg, les communes et les bas-cantons adoptent le système de livraison de denrées à prix réduit, alors que le canton peut accorder aux familles nombreuses des subsides aux loyers.

Trois cantons ont décrété l'obligation pour la municipalité d'organiser des œuvres d'entraide.

On pourrait multiplier les exemples. On s'apercevrait alors qu'il n'y a pas deux situations exactement semblables. Le régime instauré par l'arrêté fédéral est extrêmement souple. Il permet de tenir compte de toutes les particularités locales. Il correspond donc bien à l'esprit de notre état fédératif où la politique sociale est avant tout du ressort des cantons.

Il y a la l'application d'une fort intéressante formule, non pas de centralisation, que les circonstances de l'époque ont trop tendance à développer, mais la collaboration entre la Confédération et ses parties constituantes.

Indépendamment de cet aspect des choses, il convient de souligner encore l'esprit qui inspire cette action.

Dans l'intention du législateur, l'œuvre encouragée par le pouvoir central est fort éloignée de la charité ou de l'assistance ordinaire. Il s'agit bien plutôt de solidarité nationale.

L'intérêt le plus évident du pays tout entier n'est-il pas de s'assurer contre le risque d'une généralisation de la misère, d'une prolifération des masses? A ce titre notre devise «Un pour tous, tous pour tous» n'est pas un simple appel au sentiment. Elle est aussi un précepte de politique pratique, de la seule politique que notre pays puisse suivre, s'il entend surmonter les difficultés de notre âge.

SUMMER PALACE HOTEL

GLYMENOPOULOS — RAMLEH — ALEXANDRIE

MARDI Diner Dansant à partir de 8 heures p.m.
JEUDI Thé et Cocktail Dansant de 6 à 9 h. p.m.
SAMEDI Thé et Cocktail Dansant de 6 à 9 h. p.m.
DIMANCHE Concert apéritif de 11 h. 30 à 1 h. p.m.
DIMANCHE Thé et Cocktail Dansant de 6 à 9 h. p.m.

LE COTON MAARAD

Joint Finesse, Longueur et Résistance
Se file de 100'S à 160'S
à longue fibre Rivalise avec le Pima Américain et le Sakel Egyptien
Meilleur marché que le Sakel à grade égal

BAHTIM ABIAD

HELVETIA-VIE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Un des avantages de son assurance mixte est la **PROLONGATION AUTOMATIQUE**, c. a. d. la couverture du risque de décès, pendant une durée déterminée, MEME SI LES PRIMES ONT CESSÉ D'ETRE PAYEES.

Pour tous renseignements s'adresser à :

R. SEIDL, Agent Général

27, rue Chérif Pacha. ALEXANDRIE

Quelques gouttes

de Lime Juice GROPPI et votre verre d'eau devient

une boisson agréable et rafraîchissante

La bouteille de Lime Juice à P.T. 22

R.C. Caire No. 166.

Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200
1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P.T. 90
CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730
1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55

LEBON & Cie.

Rue Sidi Metwalli No. 14 — ALEXANDRIE



FE10

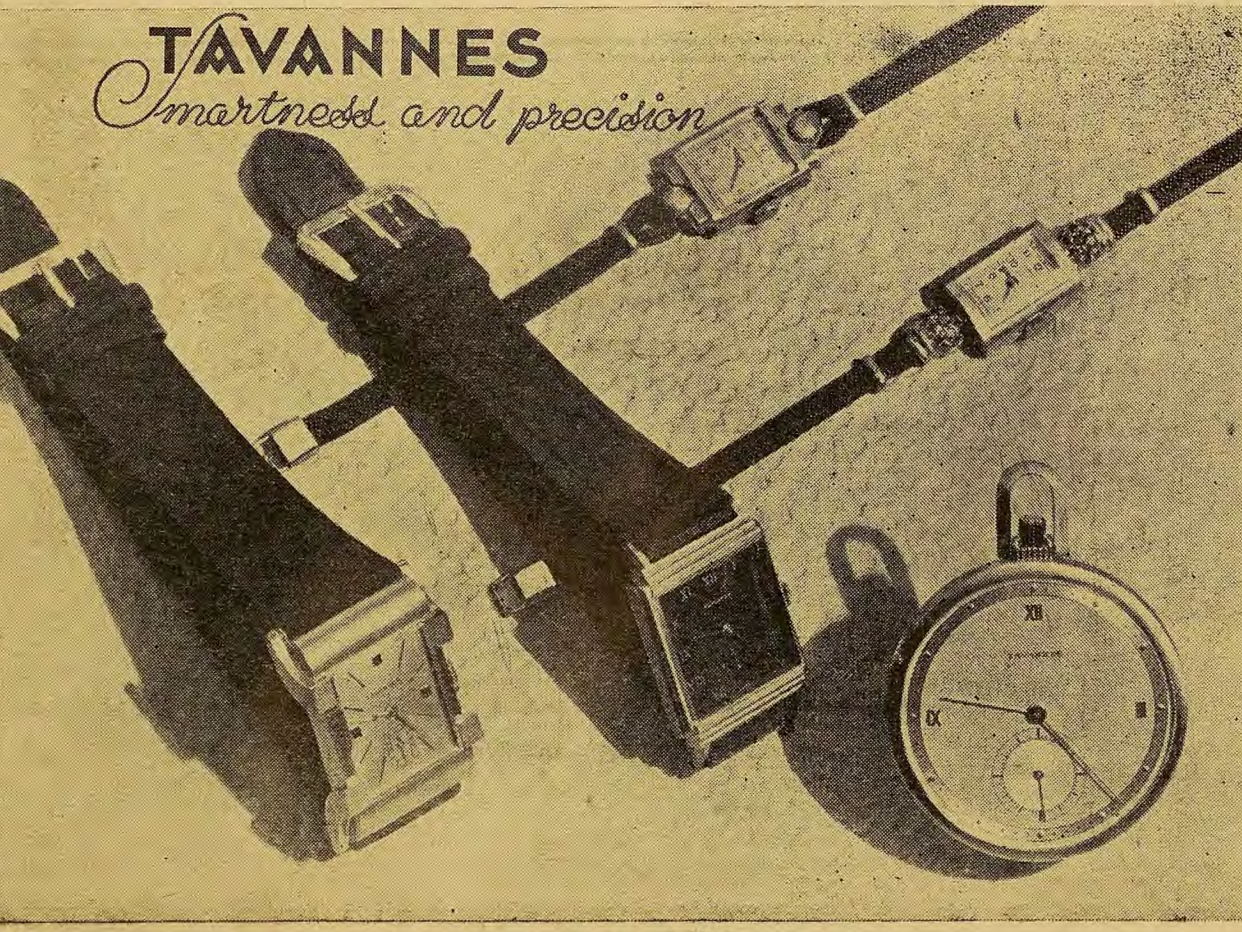
Visite inattendue? ...

NESCAFÉ

vous permet d'offrir à la minute un délicieux café.

Le café sans cafetière

c'est un produit NESTLÉ



TAVANNES

Smartness and precision

Le second millénaire de la ville de Genève

(Suite de la 1ère page).

Si leur caractère est inquiet et remuant, leur esprit civique n'a rien perdu de sa vitalité. Du reste, leur appartenance à la Suisse exerce sur eux une action modératrice; elle leur ouvre un plus large champ d'action.

Genève exerce toujours son rayonnement. Dans la Confédération, par la part qu'elle prend au progrès de la communauté nationale. Dans le monde, par son goût des idées, son sens de l'apostolat, son besoin de grandeur. Le contraste demeure entre la précarité de ses moyens temporels et la foi dans sa mission spirituelle. Chaque génération traduit, selon sa conception, sa fidélité à la tradition. A son tour, elle exprime sa volonté de vivre pour agir dans la liberté et pour l'honneur de la patrie.

Prof. E. Martin.

CE QUE GENEVE EST POUR NOUS
par Albert-Jakob Welti.

Quelque plaisantin peut comparer la Suisse à un service de table composé de vingt-deux pièces. Nous voyons d'emblée Genève et être salière, tandis que Bâle apparaît en poivrière. C'est ainsi que chez nous, en Suisse alémanique, on s'arme d'une certaine prudence envers tout ce qui est bâlois, et que l'on éprouve des sentiments envers Genève qui vont bien au-delà de ce qu'on a l'habitude d'appeler de la sympathie. On voit que l'image de la salière est assez juste. Genève détient un ingrédient spirituel de première importance et — ce qui est encore mieux — en fait une certaine répartition à travers le pays. Le non-conformisme des Genevois, prudemment dosé, rend supportable et même savoureux le positivisme un peu lourd des majorités confédérées. Genève reçoit en retour l'influence bienfaisante de cette stabilité solide qui est à la base de la structure générale de la nation. Voici un très beau thème pour des discours et des harangues de haute tribune; mais il faut avouer que l'aspect de ces relations mutuelles se présente d'une façon bien plus prosaïque si nous y regardons à la lumière de tous les jours... des jours ouvrables, comme disent les horaires des chemins de fer.

Certains parmi les Genevois ne voient les Suisses alémaniques que comme des immigrants, dont on a besoin, dont on apprécie le travail, mais qui menacent continuellement de devenir trop nombreux par rapport à l'élément autochtone. On a un peu peur d'eux, car ce sont souvent des gens dont la politesse n'est pas la vertu principale et qui ont l'habitude de parler à trop haute voix un idiome rauque et peu harmonieux pour des oreilles raffinées. Aussi ont-ils l'air un peu encombrants, ils manquent parfois de doigté en s'ingérant dans les affaires locales, bref, on leur attribue le noir dessein de vouloir s'emparer du gouvernail de la république au détriment des citoyens originaires de l'endroit. C'est en effet un joli problème parmi les grands problèmes d'actualité et nous devons tous veiller pour qu'il ne devienne jamais un de ces foyers de catastrophes politiques que l'on désigne par le bel attribut de « minoritaire ». Il faut beaucoup de tact et de bienveillance compréhensive du côté des uns et des autres, non pas pour aplanir les difficultés car il y en aura toujours pour le bien de l'humanité mais pour établir le « modus vivendi » le plus équitable. Dans cet ordre d'idées, il faudra combattre certains préjugés généralisants qui sont de nature à empoisonner les meilleures intentions. Car il existe malheureusement des gens — même, ou surtout parmi les intellectuels — qui sont fiers d'éprouver du mépris pour tout ce qui n'a pas poussé à l'ombre de leur clocher. Inutile d'ajouter que c'est parmi ces petites natures que se recrutent les prophètes des grands malentendus.

Mais laissons de côté ces considérations épineuses et tâchons de reconnaître les raisons profondes de l'attraction qu'exerce Genève sur les Suisses d'au-delà de la Sarine. Commençons de nouveau par l'aspect prosaïque de la question. Essayons d'argumenter à la façon des gens simples et dépourvus de sentimentalité.

Genève est une grande ville à l'autre bout du pays. Il faut voyager loin pour y aller. Loin veut dire que le train coûte cher. Il y a des gens chez nous qui regrettent ce fait, parce que Genève signifie pour eux une espèce de paradis nudiste ou — comme dit Frosch dans la cave d'Auerbach — « un petit Paris qui forme ses personnalités ». Mais d'autres gens voudraient plutôt augmenter les kilomètres et les francs qui séparent la ville redoutable de leur patelin, parce qu'ils croient savoir que Genève « a le pavé dangereux ». Ni les uns ni les autres n'ont entièrement tort. Genève peut, en effet, servir de sanatorium à des personnes dont les nerfs ont besoin d'une détente, soit sous le régime d'un certain laisser aller, soit en cherchant franchement l'aventure libératrice des contraintes d'une éducation ou d'une manière de vivre faussement puritaine.

Mais ce n'est pas cette faune qui doit nous occuper ici. Elle est du reste trop facile à reconnaître — et confessons-le honnêtement — à comprendre, pour qu'il soit nécessaire d'en parler davantage. Il nous sied plutôt de tourner notre curiosité vers les gens qui subissent l'attraction de Genève par la voie de l'esprit. Pour les comprendre, il suffit de rappeler quelques noms illustres parmi ceux qui honorent Genève... et ce que je cherche à dire se trouve d'un autre côté. Car notre imagination voit, désire et trouve encore autre chose à Genève qu'un lieu de récréation ou un centre culturel. Je veux essayer de définir cette troisième inconnue et de dévoiler son secret. Elle est peut-être en relation avec ce qu'il y a de français dans l'ambiance genevoise, mais ce n'est pas de ce côté qu'il faut entamer la solution. Le fait qu'on parle français à Genève s'avère même souvent comme facteur inhibiteur. Bien qu'une certaine connaissance de la langue française fasse partie des bonnes traditions de chez nous, il est des oreilles bouchées et qui le restent obstinément même si leur propriétaire les promène à travers toutes les Babylone du monde.

Je m'approcherais peut-être davantage de mon dessein, si je réussissais à reproduire un beau soleil matinal sur la rade de Genève ou un réveil du printemps au pied des falaises de la vallée de la London. Je pourrais aussi tenter de dépeindre une après-midi estivale dans la campagne genevoise ou d'esquisser la cour de Saint-Pierre, au moment de la deuxième feuillaison de ses ormeaux. Finalement c'est par le moyen des forts contrastes que je devrais arriver... en évoquant les jours de bise noire vers la fin novembre, quand le lointain du lac et des collines disparaît dans le néant bleuâtre des brouillards, tandis que les maisons de la haute ville se transforment en autant de donjons sombres et silencieux. Tout cela ce sont des choses dignes d'un grand amour et fortes dans les souvenirs de l'homme qui les a aimées.

Il n'y a cependant pas seulement des maisons, des arbres, le lac et le paysage sous le ciel, il y a aussi les hommes qui habitent les lieux et le fluide qui les entoure. C'est là qu'il faut chercher la ficelle pour tirer le voile. Car ce fluide paraît une chose bien curieuse. Il émane d'un milieu qui en soi, comme tel, ne possède rien de très jalonnant. Ceux qui vivent à Genève ont perdu l'habitude d'en être conscients. Il leur faut s'absenter pendant quelque temps pour en recouvrer le sens perdu. Mais celui qui vient de dehors s'en rend compte immédiatement. Personne ne lui explique ce que c'est. Personne ne sait d'où sort cet effluve, cette force mystérieusement émoussillante, s'il est né de l'air, de l'eau ou s'il est d'origine humaine. Celui qui le subit ne peut que constater les effets. Une vertu inconnue lui fait vibrer les nerfs en dégageant l'intelligence et en réveillant des énergies inattendues.

Voilà le phénomène qui probablement est pour beaucoup dans l'attrait que Genève impose aux gens de la Suisse alémanique. Ils viennent chercher la fontaine de Jouvence au bout du Léman qu'ils s'obstinent à dénommer Lac de Genève... « Gämfersee », nonobstant les nombreux avertissements qu'ils reçoivent à ce sujet. Que de fois ai-je eu l'occasion d'observer le fait: des gens venus de chez nous subissant l'empreinte du lieu et s'affranchissant d'un tas d'inhibitions et d'inquiétudes qui les avaient tracassés et harcelés jusque-là.

Nous savons que la Réforme a fait table rase de toute sorte de superstition et de supercherie — mais que les miracles continuent à se produire. Genève est restée un lieu de pèlerinage pour ceux des Suisses alémaniques qui cherchent les bienfaits d'un contact avec l'esprit et le génie de la vieille république latine, suisse et protestante à l'autre bout de notre pays.

Albert-Jakob Welti.

A ALEXANDRIE Parmi nos Sociétés...

Société Suisse de Secours d'Alexandrie

AVIS

La Société Suisse de Secours, d'accord avec la Légation Suisse informe les Suisses d'Alexandrie qu'elle n'envisage pas des mesures d'évacuation. Si des compatriotes, femmes ou enfants en particulier, désiraient se faire transférer au Caire, ils peuvent s'adresser à la Chancellerie de la Légation suisse, 46 bis Boulevard Sultan Hussein, qui est disposée à leur donner toutes informations utiles.

Pour le Comité de la S.S. Secours
R. LANDERER, Président.

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE

Groupe d'Alexandrie

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE, GROUPE D'ALEXANDRIE a reçu le télégramme suivant du Secrétariat des Suisses à l'Étranger de la N.S.H. à Berne, télégramme daté du 1er juillet:

SOMMES DE COEUR AVEC VOUS TOUS STOP PARENTS DE VOS MEMBRES DESIRERAIENT SAVOIR SI ET OU PARTIEZ STOP TOUS ENVOIENT VOUEUX AFFECTUEUX ET SYMPATHIE — BRIOD.

En réponse le télégramme suivant fut envoyé:

MERCI VIVEMENT VOTRE DEPECHE 1/7 TOUTE LA COLONIE SUISSE VA BIEN RESTE ICI ET CONTINUE SES OCCUPATIONS HABITUELLES PRIERE FAIRE PART DE CE TELEGRAMME AUX INTERESSES ET JOURNAUX.

CHŒUR MIXTE

REPÉTITIONS POUR LE 1^{er} AOUT

MERCREDI 8 Juillet à 6 h. du soir au CERCLE SUISSE à CHATBY.

Eclaireurs Suisses d'Alexandrie

Troupe Pestalozzi

La Délégation du C.I.C.R. pour le Proche-Orient a accepté l'offre que la Troupe lui avait faite en Janvier 1942: collaborer, elle aussi, dans la mesure de ses moyens, à l'œuvre suisse INTER ARMA CARITAS.

La Délégation a besoin de jeux de cartes, de jeux d'échecs et de jeux de dames pour les nombreux prisonniers de guerre se trouvant dans les camps du Proche-Orient. Elle a demandé aux Eclaireurs Suisses d'Alexandrie de lui en fournir.

C'est pourquoi chaque famille suisse recevra, jusqu'au 10 juillet, la visite de deux Eclaireurs qui viendront recueillir les dons que vous aurez bien voulu préparer à leur intention.

Tout jeu de cartes, d'échecs ou de dames, même incomplet, sera accepté, les Eclaireurs se chargeant de les compléter les uns avec les autres.

Le C.T. Troupe Pestalozzi
TAMANOIR

AU CAIRE Parmi nos Sociétés...

AU BAR DU CERCLE

tous vos amis se réunissent le Vendredi soir.

Les Mezzés y sont toujours délicieux...

et la Bière bien glacée.

UN APPEL

A l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de M. Motta, nous recevons de Berne l'appel suivant:

Chers Compatriotes,

L'Association Pro Ticino a pris l'initiative d'une collecte qui s'effectuera parmi les Suisses du pays et de l'étranger pour faire ériger à Berne

un monument Motta

et pour créer

une fondation Giuseppe Motta (1)

qui, dans l'esprit du Conseil fédéral, doit répondre à l'idéal que Giuseppe Motta défendit au cours de sa noble carrière.

Giuseppe Motta revivra sous le signe visible d'une œuvre d'art et sous le signe invisible, mais non moins durable, d'une institution sociale.

Sa politique prévoyante, qui sut dégager au moment opportun la neutralité suisse de toute interprétation équivoque en préparant l'état de paix dont notre pays jouit aujourd'hui; son esprit supérieur qui conféra au gouvernement suisse un prestige si grand qu'il fut apprécié bien au-delà de nos frontières; son extrême bonté, qui lui permit malgré les conflits d'aimer tous les Suisses d'un amour fraternel, trouveront leur consécration dans la pierre et le bronze et se perpétueront par une fondation à son nom.

Avec un généreux empressement, la Ville de Berne se déclare prête à mettre à disposition, pour l'érection du monument, un emplacement (2) dans les abords immédiats du Palais fédéral, puisque c'est là que Giuseppe Motta, durant 30 années (1911-1940) et jusqu'aux derniers instants de sa vie, s'est voué corps et âme aux intérêts du pays.

Pour réaliser d'une manière digne les deux projets consacrés à la mémoire de Giuseppe Motta, le Comité soussigné adresse à tous les Suisses sans exception au pays et à l'étranger un appel chaleureux. Il connaît la vénération particulière des Colonies suisses à l'égard de celui qui fut pour elles un père et un protecteur et dont elles restent si légitimement fières. Il se réjouit donc de leur donner aujourd'hui l'occasion d'exprimer leurs sentiments d'affection et de gratitude par un geste tangible de piété filiale (3).

En vous remerciant dès maintenant, chers Compatriotes, de l'accueil que vous voudrez bien faire à notre invitation, nous vous adressons nos salutations patriotiques les plus cordiales.

Pour le Comité du monument Motta et de la Fondation Giuseppe Motta:
Le Président, C. LIO.

- 1) Le but de la fondation sera précisé par le Conseil fédéral, d'accord avec Pro Ticino. Il dépendra de l'importance des fonds réunis.
- 2) a) dans le jardin de la terrasse du Palais fédéral, devant l'aile droite du bâtiment, face au magnifique panorama des Alpes et du Tessin; b) dans l'espace qui se trouve entre le Palais fédéral et les bâtiments des finances (ex-Bernerhof), emplacement moins imposant que le premier, mais plus accessible au public, du fait qu'il donne sur la Rue Fédérale.
- 3) Pour les versements, les souscripteurs sont priés de s'adresser à la Légation de Suisse ou au Consulat dont ils dépendent. En Suisse les versements doivent être adressés au compte de chèques postaux III 14.315 à Berne. Les dons les plus modestes seront reçus avec reconnaissance. Les noms des souscripteurs seront inscrits dans un album d'honneur, qui sera scellé dans le monument.

Services Divins



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
14, Rue de la Poste
(Tél. 24249).

DIMANCHE 12 JUILLET
Pas de Culte.

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad 1er
DIMANCHE 12 JUILLET

10 h. Culte: «LA VERTU DU SILENCE».

Adresse de M. le Pasteur Ecuier:
30, Rue Madabegh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Demandes d'admission de:

M. Hans R. Jaeger-Utinger et Mme Origine: Soleure.

LE NOUVEAU CHEF DE LA DELEGATION DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée au Caire de notre compatriote, le Lieutenant-Colonel Hans BON de St. Moritz. Il assumera les fonctions de chef de la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge pour le Proche-Orient, en remplacement du Dr. VISCHER, récemment rentré en Suisse.

Nos meilleurs vœux de bonne arrivée et de bon travail au nouveau chef suisse de la Croix-Rouge Internationale en Egypte.

A NOS LECTEURS

NOUS PRIONS NOS LECTEURS DE BIEN VOULOIR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT 1942-1943 AU:

«JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT».

LES ABONNEMENTS PEUVENT ETRE ADRESSES AU CAIRE:

à M. J. SAPIN
22, Rue Kasr el Nil
Tél. 40938

à ALEXANDRIE:
à l'Administration du Journal
30 Rue Salah el Dine
Tél. 29795.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE gouvernante expérimentée pour fillette de 5 ans et garçon de 8 ans de préférence Anglaise ou Suisse ayant de bonnes références.
Ecrire «Gouvernante»: B.P. 279, Alexandrie.

GRANDE CHAMBRE à 2 lits avec balcon à louer à Heliopolis, chez dame suisse pour un couple ou 2 dames. Rue Fawzie el Motei No. 10, près du Terminus du Métro.
Adresser offres au «Journal Suisse», 22, rue Kasr el Nil, Le Caire.

FRED STABLE, SON & Co.

Importateurs: charbon de terre. Exportateurs: graine de colon. Agents Maritimes.

Agents d'Assurance, Compagnies: The PHOENIX ASSURANCE COY. Ltd. of London (Incorde), NATIONAL INSURANCE Co of Egypt (Vie et Automobiles).

BUREAU: 14 Rue Port Est. B.P. 1532. Rég. Comm. 22144. Téléphones: 28755 et 28295.

BAR EUGÈNE

43, Rue Madabegh
Tél. 6040

Gérant: PIERRE CABRI

Rendez-vous des Suisses
Consommation de 1er choix
Accueil cordial

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 5.000.000
RESERVES ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE - LE CAIRE - MOUSKY - ISMAILIA - MINIEH
- PORT-SAID - MANSOURAH - GENEIFA - PORT-TEWFIK.

Agences dans toutes les Principales villes de:
TURQUIE - CHYPRE - IRAK - IRAN
PALESTINE - TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.
R.C. Alexandrie 143

JACOT-DESCOMBES & Cie

BUREAU TECHNIQUE

ALEXANDRIE, 12, Rue Sidi Metwalli - Tél. 27227
LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er - Tél. 53959

BROWN BOVERI Machines et appareils électriques
Moteurs - Transformateurs - Soudure
à l'Arc - Traction électrique - Centrales
Turbines à vapeur - Chaudières Velox

SCHLIEREN Ascenseurs - Monte-charge
LANDIS et GYR Compteurs électriques

J. G. JACOT-DESCOMBES - Bureau d'Ingénieur - Conseil
Projets d'installations électriques, thermiques et frigorifiques.
Elaboration de devis - Expertises - Inspections - Surveillance.

The Tractor & Engineering Co. S. A. E.

(Incorporating MOSSERI, CUIRIEL & Co.)

ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire
LE CAIRE: 140, Rue Emad el Din

AGENTS DES MAISONS:

MARSHALL, SONS & Co. (Successors) Ltd.
Gainsborough.
INGERSOLL-RAND Co. Ltd. - Londres.
THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. Londres.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

sont ordinairement transmises par les insectes.

Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.

RAMTOX

Pour vous préserver des piqûres des insectes et des brûlures du soleil employez le

SUN TAN OIL « VICTORY »

Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvériser avec du

GOLDEN 90

Tous ces produits sont offerts par la

Société du Naphte S.A.

A. I. MANTACHEFF & CIE.

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E.

ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99.)

Capital : Lstg. 800.000

R. C. Alex. 99

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie; Teinturerie, Fil à Coudre

BUREAUX à KARMOUS: Téléphone 21399.

AGENCE au Caire 14, Rue Gawhar el Gaid (Mousky) Tél. 51884
R.C. Caire 984

COMPTOIR POUR LA VENTE DES FILES EGYPTIENS:

4, Rue Sultan el Sabeh, Hamzaoui. Téléphone 49470

R.C. Caire No. 10

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE :

14, Rue Chérif Pacha et 11, Rue Tewfik

ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville.

Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE des INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tél. 25904 Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh Capital L.E. 500.000 Tissage du coton, lin jute et soie. Blanchisserie, tein- ture et impression. R.C. Alex. 128	SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE de l'INDUSTRIE de BONNETERIE S.A.E. Tél. 27493 Usines près du Pont de Moharrem Bey Capital: L.E. 100.000 Tissage, Tricotage, Bonneterie, Blan- chiment, Teinture de toute fibre textile. R.C. Alex. 10259	SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE d'INDUSTRIE de TISSUS-ÉPONGES — — — Production spéciale des meilleurs TISSUS-ÉPONGES en Egypte — — R.C. Alex. 2709
---	--	--

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYÉS: 10.000

DEWAR'S WHISKY

ECOLE DE SERVICE SOCIAL D'ALEXANDRIE

Dernièrement les conditions sociales en Egypte ont été à l'ordre du jour.

La réponse pratique à ce problème est de former des jeunes capables de comprendre les causes des difficultés et d'aider à y remédier.

Il est inutile de dépenser de l'argent si, à côté de cela on ne possède pas le personnel adapté, qui serait en contact, personnellement, d'une manière amicale, avec ceux qui souffrent et qui serait le lien entre eux et les autorités qui travaillent à vouloir les soulager.

Le recrutement et l'entraînement de ces jeunes personnes choisies sans distinction de nationalité et de religion, voilà le but de l'Ecole de Service Social d'Alexandrie.

L'année scolaire finit en Juin et les jeunes filles et jeunes gens qui voudraient aider leur prochain, pourront s'ils le veulent visiter l'Ecole avant la fin Juin ou pendant les vacances d'été, afin de pouvoir être renseignés sur les possibilités de cette carrière nouvelle.

Toutes les matières requises pour une bonne formation sociale; telles que: l'Hygiène, la Puériculture, la Psychologie, l'Economie Politique, les Méthodes de Travail social, la Législation Ouvrière, etc. sont enseignées à l'Ecole de Service Social d'Alexandrie. Ces cours sont donnés soit en langue arabe, soit en langues française ou anglaise.

Le travail pratique dans les Hôpitaux, Crèches, Asiles et Sociétés de Bienfaisance, fait partie de l'entraînement.

Pendant l'été, l'Ecole de Service Social d'Alexandrie sera ouverte 4 jours par semaine pour les renseignements et inscriptions.

Le programme pour Juillet-Août et Septembre sera le suivant:
MARDI et JEUDI de 4 à 6 h. p.m.

COURS DE FRANÇAIS.
LUNDI et MERCREDI; le secrétariat sera ouvert de 4 à 6 h. p.m.
On conseille aux futurs étudiants qui ne connaissent pas bien le français de suivre les cours qui seront donnés pendant les vacances.

Comme l'anglais est une langue très utile, des cours de langue anglaise seront aussi organisés les Mardi et Jeudi, s'il y a suffisamment d'inscriptions.

L'Ecole rouvrira ses portes vers la mi-octobre.

On est prié de s'inscrire bien avant cette date. Les étudiants doivent avoir 18 ans révolus et posséder une solide instruction. le baccalauréat de préférence.

Par ci, par là

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES JUMEAUX

Un savant, qui se consacre à l'étude de l'hérédité chez les jumeaux, a examiné plusieurs milliers de travaux scolaires dont les auteurs sont des jumeaux de deux catégories.

On sait qu'elles comprennent ceux qui proviennent d'un seul œuf unique et ceux qui proviennent de deux œufs différents. Ceux de la seconde sont généralement plus différenciés: l'examen en question le confirme.

Cependant, chez les jumeaux d'une même catégorie, on constate des différences plus grandes dans l'étude de certaines matières: alors qu'ils atteignent sensiblement les mêmes résultats dans l'étude de leur langue maternelle, leurs dispositions sont plus inégales s'ils abordent des langues étrangères. On remarque aussi que la différenciation s'accroît avec l'âge.

UN BRISEUR DE DISQUES PROFESSIONNEL

Ces jours derniers, M. Chaw, employé d'une manufacture londonienne de disques de gramophone a pris sa retraite. Il a exercé une bien singulière profession puisqu'il était en quelque sorte le « bourreau » des disques hors de service. Sa tâche était en effet de briser d'un coup de marteau habile les vieux disques, de telle façon que la gomme-laque sautât en mille éclats, sans que la partie dure, intérieure, fût détériorée. La gomme-laque ainsi récupérée servait de chef à la fabrication de nouveaux disques.

M. Chaw a ainsi « exécuté » journalièrement 6000 disques.

Le coin du Sourire

L'oncle Youssef et ses quatre neveux

L'oncle Youssef vient voir ses quatre neveux et les interroge:
— Comment cela va-t-il en classe?
Est-ce que vous travaillez bien?

Le petit Ahmed. — Moi, je suis le premier en géographie.
— Très bien. Et toi, Ali?
— Moi, je suis le premier en calcul.

— Bravo! Et toi, Hussein?
— Je suis le premier en français.
— Et toi, Mahmoud, es-tu aussi le premier quelque part?

— Moi, je suis le premier sorti, quand la classe est terminée.
Pensez-vous que l'oncle Hussein a félicité son neveu?

F. GIANOLA

PORT-SAID

Maison Suisse de 1er ordre
Confiserie - Tea Room
Restaurant - Bar

Etablissement d'Horticulture FLOREAL

Maison Principale,
8, Rue Chérif Pacha
Succursale
10, Rue Fouad 1er
Tél. 27730. - Alexandrie

ABONNEMENTS pour Plantes d'appartements

DÉCORATIONS pour Fêtes et Mariages. Fleurs, Corbeilles et Couronnes

Préservez votre santé en buvant

Les Eaux Gazeuses N. SPATHIS

La boisson saine et rafraichissante par excellence

IMPRIMERIE WAHBA

31, Rue Fouad 1er, 31
LE CAIRE
Tél. 57159. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRI-
MES - REGISTRES - EN-
VELOPPES. - PAPETERIE
RELIURE

Pour les jours sans viande n'oubliez pas de commander votre tarte aux oignons ou au fromage

chez E. Flückiger

MAISON SUISSE
12, Rue Photios
ALEXANDRIE
Tél.: No. 223-23

CHRISTO CASSIMIS



LES CIGARETTES
DES
BONS FUMEURS

R.C. Alex. No. 18143

THE LAND BANK OF EGYPT

BANQUE FONCIERE D'EGYPTE

Société Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédivial du 10/1/1905

Siège Social à ALEXANDRIE

CAPITAL £ 1.000.000 - RESERVES & PROVISIONS £ 805.000

Prêts sur Hypothèques à long ou court terme

Acquisition de créances hypothécaires

Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

IONIAN BANK LIMITED

Fondée en 1839

Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2

Capital autorisé: £ 1.000.000, Capital Souscrit et versé: £ 600.000

Fonds de Réserve: £ 75.000

Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE

Agences » » » Benha, Beni-Suef, Damianhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.

Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE

Toutes opérations de Banque. Caisse d'Épargne.

R. C. No. 374 - Alexandrie.

AUTOMOBILES PEUGEOT - NASH

Voitures Neuves et d'occasion

Bicyclettes Raleigh Rudge - Hercules

Facilités de paiement

G. PAVID & Co

Rue Elfy Bey
Le Caire. - R.C. 1382

SAVOY PHARMACY NORTON & Co

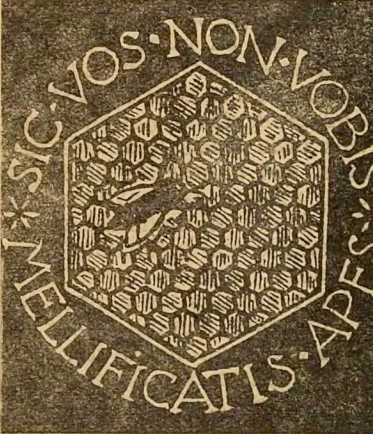
en face National Bank, LE CAIRE
Pharmacie de Confiance
Exécution soignée des Ordonnances
= Prix très modérés =

Macdonald's

Special Soda Water

Makes a Good Drink Taste Better

MACDONALD'S MINERAL WATERS
2, Sharia Cattaoui, Tél. 50270, CAIRO.



MIEL PUR ABADIEH REINHART

El Hawaber Dakalieh
Représentant à Alexandrie:
M. SURBECK
Représentant au Caire:
M. SCHOTT

Joseph FRIGIERI

BRITISH FIRM
6, St. Mark Street
ALEXANDRIA
R.C. 22061 Alex. Tél. 23337

IRONMONGERY AND GENERAL HARDWARE STORE
CARPENTER'S AND MECHANICAL TOOLS, GARDEN IMPLEMENTS.

YALE LOCKS AND PADLOCKS, etc., etc.
CONFISERIE - TEA-ROOM BAR
JEAN LOQUES
Rue Soliman Pacha, Le Caire
Service à domicile.

MONTRES DE QUALITE

chez
O. DUSONCHET & FILS
2, Av. Fouad 1er, LE CAIRE
Maison suisse fondée en 1898

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

LONDON OFFICES:
29, Gracechurch Street, E.C. 3, Circus Place, London Wall, E.C. 2.
Ossanie House, 1, Cocksspur Street, S.W. 1.
CAPITAL SUBSCRIBED £6,975,500 - Capital Paid Up £4,975,500
Reserve Fund £ 2,600,000
C. R. Alexandria No. 92
OVER 500 BRANCHES (Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.)
HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.
BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.
The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

Société Commerciale Belgo-Egyptienne

Société Anonyme Egyptienne
Ancienne Maison J. GHYSELEN
ALEXANDRIE, 4, Rue Chérif Pacha
B.P. 654
Téléphones: Privé M. J. Ghysselen 22520 Direction 29151 Bureau 22525 Quais charbons 26163
Reg. Com. 36
Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha - B.P. 127 - Tél. 59626 Reg. Comm. 936

Charbons, Engrais Chimiques, Dédouanages, Transports, Représentations Commerciales et Industrielles.

Agents et Distributeurs en Egypte du
CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPBUREAU
LA HAYE (HOLLANDE)
(Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, etc.)

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé L.E. 25.000
R.C. No. 171 Alex.
Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul
Succursales: LE CAIRE - PORT-SAID - SUEZ.

Déménagements Locaux par Fourgons Capotonnés
Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)
Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde
Dédouanements - Transits - Expéditions - Assurances

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863.
AGENCES EN ÉGYPTE SOUS
L'ADMINISTRATION DU SIÈGE DE LONDRES
ALEXANDRIE - LE CAIRE-MOUSKY - PORT-SAID
R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
COFFRES-FORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929
R.C. Caire No 39 - R.C. Alex. No 692
Capital souscrit... L.E. 1.000.000
Capital versé... L.E. 500.000
Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil
Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul
« Traite toutes opérations de Banque »

DISQUES - GRAMOS - RADIOS



chez: VOGEL & Co.

LE CAIRE :
16, Sh. Adly Pacha
ALEXANDRIE :
28, Rue Chérif Pacha

La "Winterthour"

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
Entreprise privée régie par la loi No. 92 de 1939, Enregistrée sub.No. 17
pratique en Egypte les assurances suivantes:
Assurance individuelle contre les accidents pour adultes et enfants,
Assurance collective contre les accidents,
Assurance ouvrière,
Assurance contre les accidents pour voyageurs,
Assurance contre la responsabilité civile des chefs d'entreprises, industries, ou commerce,
Assurance contre la responsabilité civile professionnelle des médecins, chirurgiens, dentistes, vétérinaires et pharmaciens,
Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires d'immeubles et ascenseurs,
Assurance contre la responsabilité civile résultant de l'exercice de sports,
Assurance contre le vol.
Le capital social est de 25 millions de francs suisses (dont 60% soit 15 millions de francs versés).
Les fonds de réserves, à fin 1939, atteignent un chiffre de plus de 154 millions de francs suisses.
Agents Généraux pour l'Égypte: REINHART & Co.
Alexandrie: 7, Rue Adib
B. P. 997 - Tél. 22439 et 24797 R. C. No. 48
Agence au Caire: 41, Sharia Madabegh
B. P. 1999 - Tél. 4664 R. C. No. 10332